



Mauvais conseil du vendeur

Par **duforet gregory**, le **20/02/2017** à **17:36**

Bonjour, suite à l'achat d'un premier vélo de route chez un revendeur d'une grande marque, je me suis lancé sur un achat de 899 euros (gros investissement pour moi). Le problème est que le vendeur m'a mal conseillé sur la taille de celui-ci et après une première sortie je me rend compte que le vélo ne m'est pas adapté car trop petit. Je contacte le fournisseur directement puisque le commerçant est fermé et celui ci me confirme qu'il me faut une voir deux tailles au dessus et que le vendeur pourrait peut être me proposer un échange . Étant donné que le vélo a été acheté le vendredi après midi et que le premier essai effectuée le samedi après midi est ce que le vendeur peut me refuser de m'échanger le vélo pour un plus grand?

Par **Visiteur**, le **21/02/2017** à **08:59**

Bonjour,
dans l'absolu oui. C'est un achat fait en boutique donc pas de délai de rétractation et aucune obligation légale pour le vendeur de reprendre, échanger, rembourser cet achat. Quand vous avez acheter ce vélo vous êtes monté dessus ? Vous auriez pu... du ? vous en rendre compte ? Je me fais l'avocat du diable ! Mais c'est ce que vous opposera probablement le vendeur ?